



République Française

MAIRIE D'AUFFREVILLE-BRASSEUIL

78930 - ☎ 01.34.77.11.68

ARRÊTÉ DU MAIRE N°20/2023

RÉGLEMENTATION DE CIRCULATION 13 rue des Plantes aux Moines

Le Maire de la Commune d'AUFFREVILLE-BRASSEUIL,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu la demande de création d'un accès bateau et de réfection du trottoir au droit du 13 rue des Plantes aux Moines consécutives à la construction d'une habitation,

Considérant qu'à l'occasion de ces travaux des accidents pourraient se produire, si la circulation n'y était pas réglementée,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : A partir du **3 janvier 2024** et pour la durée du chantier, le stationnement sera interdit 50 mètres avant et après les travaux, la vitesse sera limitée à 30 kilomètres/heure et une circulation réduite sur une demie chaussée sera mise en place en fonction des impératifs du chantier.

ARTICLE 2 : La durée du chantier est fixée à **14 jours**.

ARTICLE 3 : L'entreprise **POLVE**, sise **2 rue de Marsigny à LE BOULLAY LES DEUX EGLISES** retenue pour exécuter ces travaux a la charge d'apposer les panneaux réglementaires.

ARTICLE 4 : Les contrevenants audit arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la Loi. La gendarmerie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme,
AUFFREVILLE-BRASSEUIL, le 29 décembre 2023

Le Maire,
Serge ANCELOT



Affiché le 29/12/2023
Le Maire,

